

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 10 h. 01 du soir, la question «Que cette Chambre ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

---

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Givens en remplacement de M. Smerchanski sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Goode, Howard (Okanagan Boundary), Barrett et Lessard (Lac-Saint-Jean) en remplacement de MM. Allmand, Groos, Buchanan et Anderson sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo) en remplacement de M. Corbin sur la liste des membres du comité permanent des transports et des communications.

---

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. Macdonald, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaires (en français et en anglais) des Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 22 janvier 1969, conformément à l'article 7 de la Loi sur les Règlements, chapitre 235, S.R.C., 1952.

---

A 10 h. 25 du soir, la Chambre ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.